



Société Française des Évaluateurs

Exercice 2009-2010 Rapport Moral du Président
--

CherEs AmiEs,

Ce rapport moral reflète l'activité développée par l'ensemble des membres du Conseil d'administration et en particulier du bureau.

La SFEV s'est donné comme objectif de réunir toutes les personnes intéressées par l'évaluation financière quelle que soit leur profession, et de favoriser l'émergence et la reconnaissance des meilleures pratiques en la matière.

Plus spécifiquement son objet statutaire précise les cinq modes d'action que nous envisageons :

- Favoriser l'échange d'expériences entre nos membres (les matinales)
- Promouvoir le développement et l'utilisation de techniques d'évaluation les plus récentes et leur reconnaissance par les autorités de place et le législateur (les groupes de travail)
- Encourager la professionnalisation des experts en évaluation (l'APEI)
- Définir les standards professionnels que les experts en évaluation s'engageront à respecter dans leurs travaux (par le biais futur de l'IVSC)
- Développer des relations institutionnelles avec les autres Associations similaires existant à l'étranger.

Nos adhérents

Nous sommes aujourd'hui plus de 220 membres (deux tiers de cotisants) dont les organismes d'appartenance se répartissent de la manière suivante :

- Audit & Conseil : 33 %
- Evaluation & Conseil : 32 %
- Banque & Finance : 18 %
- Entreprises : 10 %
- Académiques : 7%

Notre système d'adhésion a les caractéristiques suivantes :

- Il n'y a pas eu de campagne de recrutement : la grande majorité de nos adhérents nous a connu par le bouche à oreille.

- Un processus de cooptation bienveillant : les membres du conseil d'administration sont informés des demandes d'adhésion et les refus sont très rares. L'admission à la SFEV, en l'absence de contrôle, ne vaut pas la reconnaissance de compétence en matière d'évaluation.
- Nous avons décidé d'accepter les adhésions institutionnelles. Les « institutions » doivent cependant soumettre au conseil la liste des membres qui souhaitent nous rejoindre. Le montant de la cotisation est de 500 euros donnant droit à l'inscription de 7 membres.

Nos activités

Les colloques

Chaque année, nous organisons un colloque à l'occasion de notre Assemblée Générale. Les sujets traités, généralement d'actualité, ont été plus récemment les suivants :

- Valeur et prix en période de crise : les IFRS à l'épreuve (2008)
- La juste valeur en crise (2009)
- L'évaluation de la dette (2010)

Ces manifestations sont entièrement sponsorisées ce qui permet de les rendre gratuites et d'en faire un moyen de communication et de promotion de l'association.

Les membres de l'Association ont également l'occasion de se rencontrer lors de deux pots, organisés en février et en juin.

Les matinales

Les matinales sont le lieu privilégié d'un échange entre professionnels.

Les thèmes ont été les suivants en 2009-2010 :

- Problématique d'évaluation immobilière
- Le traitement de l'incessibilité des instruments financiers
- L'IVSC (standards d'évaluation)

Le site internet

Son adresse est www.sfev.org

On peut y trouver :

- des informations sur les objectifs et la gouvernance de l'association
- certaines publications de nos membres (à télécharger)
- l'annuaire de nos membres
- des informations sur les manifestations (colloques et conférences) et les travaux de la SFEV
- des informations sur des questions d'actualité (questionnaire IVSC sur les principes d'évaluation)
- les travaux de synthèse des groupes de travail (les BSAAR début 2010).

Les actions professionnelles

Nous avons participé à la création de la FFEE, présidée par Dominique Ledouble, aux côtés de l'Association professionnelle des experts indépendants (APEI) et de deux associations d'experts immobiliers (AFRXIM et IFEI). Cette association sera membre de l'IVSC.

La formation certifiante (certificat d'évaluation financière) Sciences Po et SFEV en partenariat avec la DFCG et APDC a connu sa première session. Compte tenu de l'expérience acquise, la SFEV a repris le contrôle du déroulement du prochain cycle qui démarre le 9 décembre 2010 avec huit journées, chaque séance de huit heures ayant été organisée pour éviter les redites et placée sous la responsabilité d'un intervenant. Thomas Bouvet assure la coordination pour la SFEV.

Nous intervenons soit dans le cadre de commissions de place, soit dans le cadre de groupes de travail propres à la SFEV.

Notre gouvernance

Le bureau de l'Association est composé de

- Daniel Beaumont, Président
- Sonia Bonnet-Bernard, Vice-Présidente
- Michel Léger, Secrétaire Général
- Bruno Husson, Trésorier

Le Conseil compte aujourd'hui 10 membres qui reflètent les appartenances professionnelles des adhérents. Le conseil se réunit formellement 3 fois par an. Dès que cela est nécessaire, les administrateurs ou le bureau sont consultés par mail ou via conference call.

Le Programme de travail de la SFEV

Via la FFEE, la SFEV interviendra auprès de l'IVSC sur les questions d'évaluation. Nous prenons position par ailleurs sur la question de la comptabilisation des contrats de location. Le document est disponible sur le site SFEV. Nous pourrions intervenir en tant que de besoin sur les projets publiés tant par l'IVSC que par l'IASB dans la mesure où des questions d'évaluation sont soulevées.

Nos prochaines matinales seront consacrées :

- La location des actifs d'exploitation (justement !),
- La prime de risque et les taux historiquement bas,
- L'évaluation des œuvres d'art,
- Un autre sujet technique.

Nous avons enfin en projet la mise en place d'un groupe de travail sur l'évaluation des marques, et sur le Tax Amortization Benefit.